

Abonnement Saison 2023 Automne 2024 Hiver– Moyen Panier 12,5 €

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Graine d'A.M.A.P

Siège social : Centre social de Vitré, 27, rue Notre Dame 35 500 VITRE

Je, soussigné(e),

membre adhérent de l'AMAP Graine d'AMAP à jour de ma cotisation pour l'année 2023, souscris un abonnement pour la saison **2023 Automne-2024 Hiver** (26 semaines de distribution, du mercredi 13 Septembre 2023 au mercredi 6 Mars 2024) d'un montant total de **325 €**. Le coût d'un panier hebdomadaire a été évalué à **12,5 €**. Seules 25 semaines de distribution seront assurées dans la saison, le 26^e panier sera un "panier solidaire" car correspondant à la valeur d'une semaine de congés payés pour le producteur.

Je m'inscris dès maintenant pour assurer au moins trois permanences de distribution.

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Cela me permettra de connaître notre agriculteur partenaire (La Ferme de La Demi-Lune – Damien Monnerie - Pocé Les Bois). Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Modalités de paiement : (cochez la case correspondante)

- 1 versement : 325 € en Septembre 2023
- 2 versements : 162,50 € en Septembre et Octobre 2023
- 3 versements : 109 € en Septembre et 108 € en octobre 2023 et 108 € en novembre 2023
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre de Damien Monnerie 35 500 Pocé -Les Bois

Partage de la récolte :

Tous les mercredis, **du mercredi 13 Septembre 2023 au mercredi 6 Mars 2024 entre 18h30 et 19h30**, à la Maison de quartier Maison Rouge (2 bis, allée du Mail), je viendrai récupérer mon panier de légumes.

Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant **qu'aucun remboursement ne sera effectué** et que je n'aurai aucun autre panier de compensation.

Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être partagées entre les personnes présentes à la distribution.

Le règlement intérieur est remis à l'adhérent lors de la signature du contrat.

Par cette signature ce dernier adhère au contrat ainsi qu'au règlement intérieur.

Signature de l'adhérent

Fait à Vitré, le

/09 /2023